



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-06 du 20 janvier 2015

OBJET : Programme Leader- Attribution de subvention à la société Netrezo

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 20 janvier 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 14 janvier 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de pouvoirs : 10

Présents : 34 jusqu'à la délibération n°2015-7
33 jusqu'à la délibération n°2015-9
32 jusqu'à la délibération n°2015-12

Votants : 44 jusqu'à la délibération n°2015-3 et pour les délibérations n°2015-5 et 2015-6
43 pour la délibération n°2015-4 et de la délibération n°2015-8 à 2015-12
42 pour la délibération n°2015-7

Mme Catherine LIONNET est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2015-9), Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (jusqu'à la délibération n°2015-7), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Nicole GUERIN
Mme Fanny BOVETTO à M. Yvon AIGUIER
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Romain GRYZKA
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
M. Pierre LEROY à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Estelle ARNAUD à M. Régis JOUFFREY
M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5111-1 et suivants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de développement économique, et notamment les points relatifs à l'aide à l'implantation de l'activité économique: l'attribution d'aide directe ou indirecte et l'assistance aux porteurs de projets.

Considérant le projet porté par la société NETREZO transmis par le pays du Grand Briançonnais concernant « la création de formations et de solutions innovantes pour optimiser le travail et la communication par les réseaux sociaux »

Considérant que le comité de programmation du GAL Entreprendre en date du 3 juillet 2014 a approuvé l'éligibilité et l'opportunité de ce projet,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement de l'économie locale,

Considérant qu'il peut bénéficier de financements au titre du programme LEADER, porté par le Pays du Grand Briançonnais,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique en date du 15 janvier 2015

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 janvier 2015,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais à ce projet présenté dans le cadre du GAL Entreprendre (programme LEADER 2007-2013), porté par le Pays du grand Briançonnais suivant le plan de financement ci-après:

Coût total du projet	5 660 €		
Concours publics (% de contreparties publiques totales) % du coût total			
FEADER	1 867,80 €	55 %	60 %
Région PACA	1 018,80 €	30 %	
Communauté de communes du Pays des Ecrins	254,70 €	7,5 %	
Communauté de Communes du Briançonnais	254,70 €	7,5 %	
Concours privés			
Autofinancement	2 264 €		40 %

- Dit que les crédits nécessaires étaient prévus dans le Budget primitif 2014 du Budget général et seront prévus dans le Budget Primitif 2015
- Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour procéder au versement desdites subventions.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Alain FARDELLA.



Date affichage : 27 JAN. 2015